



QUELQUES TECHNIQUES POUR SURVEILLER LA POLICE DANS LA RUE

Le copwatching consiste à filmer ou photographier l'ensemble des forces de sécurité lors de leurs actions, contrôle d'identité, maintien de l'ordre, arrestations...

Il permet de distribuer de l'information en contrant celle des médias de masse, collecter des renseignements, mais également de fournir des pièces à conviction et des témoignages pour remplir un dossier à charge contre les policiers coupables d'actes violents, humiliants et racistes.

En France, il n'existe pas un mais deux types de copwatch en vigueur. Voici quelques méthodes qu'il est nécessaire de prendre en compte afin d'assurer sa propre sécurité et récolter le maximum d'éléments.

COPWATCH A « L'AMÉRICAIN »

Il se caractérise par sa visibilité face aux fonctionnaires de police. Il dissuade le policier, le met dans un état de panique et diminue le risque de violence. A la vue d'une caméra, le policier peut avoir un comportement imprévisible envers son propriétaire.

A FAIRE :

- ▶ Bien régler l'heure et la date sur la camera ou appareil photo.
- ▶ Être bien équipé (plusieurs batteries, 2 carte SD) . Ne pas hésiter à donner les cartes SD à un proche (surtout lors des manifs) et en faire des copies avant diffusion.
- ▶ Ne jamais être seul et pratiquer la triangulation (groupe avec caméra constitué d'un éclaireur en première ligne et deux soutiens à l'arrière).
- ▶ Si possible, filmer les plaques des véhicules de transports ou publics (bus, pompiers, ambulances...). Géolocalisable, ils permettent de prouver ta présence sur les lieux.
- ▶ Adopter un comportement distant, ne pas provoquer et ne pas se laisser provoquer. Garder son sang froid.

COPWATCH « A LA FRANÇAISE »

Il se caractérise par l'utilisation massive de diverses variétés de caméras cachées. Sa force est son invisibilité. Il peut être pratiqué seul. Son point faible est qu'il n'empêche pas les violences policières d'être commises. Cependant, il est redoutable et permet de montrer la vraie nature des forces de sécurité et non celle diffusée par les médias. Il permet aussi de prouver les faux témoignages des policiers en cas d'outrage grâce à l'enregistrement des conversations.

A FAIRE :

- ▶ Bien régler l'heure et la date sur la caméra.
- ▶ Bien préparer son matériel, faire les réglages nécessaires et s'habiller de manière classique (non repérable aux yeux de la police).
- ▶ Être un civil parmi les civils. En cas d'attroupement autour d'une interpellation ou autre, adopter un comportement curieux afin de filmer toute la scène.
- ▶ Ne pas hésiter à aguicher par les sentiments les policiers présents sur place en discutant avec eux - le but étant la collecte d'informations. Le policier aime que l'on s'intéresse à lui.

Toutes ces informations ne constituent qu'une base primaire. D'autres méthodes que celles-ci sont plus redoutables. Chacun peut adapter ses propres techniques en fonction de la situation.



QUI NOUS PROTEGE DE LA POLICE

Se rappeler qu'il n'est pas interdit de filmer ou photographier la police et la gendarmerie dans l'exercice de leur fonction (saisine 2005-29 de la CNDS). Si le fonctionnaire venait à empêcher de filmer en ayant recours à la force, il se trouverait dans une situation de délit.

<https://copwatchnord-idf.info>